



5 ans de garantie offerts sur les pianos hybrides AvantGrand et NU1, les pianos numériques des gammes Clavinova et le Modus F02.



Cette garantie s'étend jusqu'au 31 mars 2017 et concerne les instruments issus des gammes suivantes :

- AvantGrand
- NU1
- Clavinova (CLP/CVP)
- Modus F02.

* Enregistrez votre piano hybride N3, N2, N1, NU1, votre Clavinova CLP ou CVP ou votre Modus F02 ici, afin de valider votre extension de garantie Yamaha pour une période totale de cinq ans. Votre achat et procédure d'enregistrement doivent être effectués pendant la période de l'offre. L'enregistrement doit être complété au plus tard six mois après la date d'achat. L'extension de garantie est uniquement valable si la facture d'achat originale est présentée conjointement avec le certificat de garantie. Votre certificat de garantie vous sera envoyé par E-mail une fois la procédure d'enregistrement effectuée.

Cette extension de garantie est valable uniquement dans les pays listés sur la [page d'enregistrement](#) et pour les produits achetés dans ces pays.